



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

PROPOSITION CDA du LOT EXCLUSION TEMPORAIRE (Carton Blanc)

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction administrative qui s'applique aux Championnats et Coupes du District du LOT.

SENIORS FEMININES & MASCULINES

JEUNES FEMININES & MASCULINES

à partir des U14 pour les compétitions à 11 & à 8.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas en Coupe de France, en Coupe Gambardella & Coupe Occitanie hormis si une directive de la Fédération ou de la LFO le précise.

2- MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur ou un dirigeant présent sur le banc de touche sera exclu temporairement pour le motif :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants

Pour les autres motifs d'avertissement qui sont spécifiés dans la LOI 12, le joueur recevra un CARTON JAUNE.

3- PERSONNES CONCERNEES : JOUEURS, REMPLACANTS ET COACH PRESENTS SUR LE BANC DE TOUCHE :

- Tous les joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

4- MODALITES

L'arbitre notifiera à la personne l'exclusion temporaire en montrant le CARTON BLANC.

Si c'est un membre de l'encadrement ou un remplaçant présent sur le banc de touche, il faudra faire sortir un joueur de champ ou à défaut le capitaine de l'équipe concernée. Les personnes exclus temporairement pourront rester sur le banc de touche.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à Dix (10) minutes

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9

TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois, une seule et même passion.

6- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera à la personne concernée l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Pour le motif : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes des décisions de l'Arbitre ou des Arbitres Assistants.

Un joueur ou un membre de l'encadrement qui après un premier carton blanc manifeste à nouveau sa désapprobation sera **EXCLU** du terrain ou du banc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Blanc = **1 CARTON ROUGE**

Pour un membre de l'encadrement il sera exclu définitivement et un joueur de champ de son équipe sera exclu pour 10mn.

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc qui a fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 et rester sur le terrain. Un carton jaune peut être appliqué après un carton blanc.

En pratique : 1 Carton Blanc + 1 Carton Jaune = Le joueur reste sur le terrain

Au cours d'un même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pour un autre motif prévu dans la LOI 12 pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc peut être appliqué après un carton jaune.

En pratique : 1 Carton Jaune + 1 Carton Blanc = Le joueur est exclu temporairement **10 mn. PAS DE CARTON ROUGE**

7- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu à repris.

Le décompte et la durée est du seul ressort de l'Arbitre Central ou de l'Arbitre Assistant Officiel si celui du centre le délègue.

En conséquence il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des 10mn, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre et de même l'équipe pourra à nouveau être complétée si cela a concerné un membre de l'encadrement. L'arbitre permettra au joueur de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur exclu temporairement est remplacé.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

Au cas où la première période d'une rencontre se termine alors que l'exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{ème} période. Si la rencontre se termine avec une exclusion temporaire en cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL BP21 46000 CAHORS CEDEX 9

TEL : 05 65 35 68 10 MAIL : secretariat@district-foot-lot.fff.fr



DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

Le Football Lotois. une seule et même passion.

8- STATUT DU JOUEUR OU DU MEMBRE DE L'ENCADREMENT

La personne exclue temporairement est considérée comme faisant partie intégrante de l'équipe. A ce titre il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra rester sur le banc pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

9- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT POUR UN MATCH A 11

Au cas où une équipe se trouvait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas l'arbitre devra compléter la feuille de match en précisant le motif de l'arrêt de la rencontre et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au District.

S'il arrive qu'une équipe reçoive consécutivement 4 Cartons Blancs ; le dernier joueur qui aura ce carton sortira pour 10 mn une fois qu'un de ses partenaire reprendra le jeu.

Au cas où une même équipe aurait 3 Joueurs exclus pour avoir reçu un carton rouge, l'arbitre ne pourra plus signifier un carton blanc, celui-ci se transformera en carton jaune sans exclusion temporaire du joueur concerné.

10- SANCTIONS

L'exclusion temporaire sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne « Divers » avec le sigle « ET »

L'exclusion temporaire ne pourra pas entraîner une amende financière suivant la décision du Comité Directeur du District.

